



## Surendettement suivi de succession

Par **Perez jeremy**, le **27/11/2016** à **10:46**

Attention c'est complexe !!!

Bonjour, je suis en situation de surendettement depuis 2013, suivie d'une procédure de rétablissement personnel (effacement de dettes 36 000€) jugement prévu janvier 2017. Mais voilà le hic !!! Si l'on peut dire : depuis Mars 2016 je suis héritier de la succession d'un oncle décédé pour 95.000€ env. Les questions que je pose sont les suivantes : Est-ce que la Banque de France va s'apercevoir de mon héritage ??? Est-ce que au service d'enregistrement de succession des impôts, ils vont s'apercevoir aussi que je leur dois de l'argent de mon surendettement, est ce que cela ne va pas annuler ma procédure de surendettement et de rétablissement. Bref !! Ya-t'il un moyen de passer à travers les mailles du filet ???

Merci beaucoup pour votre aide.